

PORTRAIT NATIONAL DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

NOVEMBRE 2020



Édition:

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section Publications.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN : 978-2-550-88746-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, mêmes partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021

Contenu

Sommaire	1
1 Mise en contexte.....	2
2 Concrétisation du sondage.....	3
3 Critères qualifiant une démarche de développement durable.....	3
4 Le portrait national	5
4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable.....	6
4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires dans une démarche de développement durable	10
5 Pistes d'amélioration.....	15
6 Conclusion	17
7 Annexe 1. Critères d'analyse d'une démarche de développement durable dans le RSSS	17
8 Annexe 2. Compilation des résultats des questions 1 à 10	18
9 Annexe 3. Notes méthodologiques.....	22

Sommaire

Dans le contexte de son Plan d'action de développement durable et pour répondre à une exigence gouvernementale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mené un sondage auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ce sondage portait sur l'état des démarches de développement durable (DD) en 2020. Il s'agit du deuxième sondage de la sorte, le premier ayant été fait en 2018.

En vue de déterminer la présence d'une démarche de développement durable, le MSSS a élaboré des critères. Ces derniers découlent de ceux qui ont été déterminés par le gouvernement et ils ont été adaptés à la réalité du RSSS. Ils se définissent comme suit :

- posséder un engagement envers le développement durable;
- effectuer une reddition de comptes quant aux activités menées en matière de développement durable;
- assurer la prise en considération des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement.

Le sondage a permis de mettre en lumière de bonnes pratiques, de relever les gains obtenus depuis 2018 et de concevoir des pistes d'amélioration.

Bonnes pratiques et gains

- ★ Le pourcentage des établissements du RSSS qui mettent en œuvre une démarche en matière de développement durable est de 30 %. Ce résultat dépasse les attentes du MSSS; en effet, il avait fixé à 25 % la cible pour l'année 2020.
- ★ La totalité des établissements possèdent un engagement en matière de développement durable.
- ★ Le nombre d'actions mises en œuvre pour intégrer le développement durable dans le domaine des soins et services a augmenté. Comme cette préoccupation est plus souvent associée à la gestion administrative des établissements, ces résultats sont un bon indicateur des changements profonds dans les pratiques à ce sujet à l'intérieur de l'organisation.
- ★ Prises séparément, beaucoup d'actions contribuant au développement durable sont mises en œuvre par les établissements du RSSS. Sur une période de deux ans, la progression de la majorité des résultats est grande et elle démontre que le RSSS s'est mobilisé en ce qui concerne le développement durable.

Pistes d'amélioration

- ✘ L'adoption de mécanismes de redditions de comptes formelles, bien que le nombre d'établissements possédant un tel mécanisme ait doublé dans les années allant de 2018 à 2020.
- ✘ La promotion et la mise en place de mesures pour encourager les transports collectifs et actifs qui demeurent l'un des éléments les plus faibles, malgré une augmentation depuis 2018.
- ✘ La mise en œuvre de mesures de lutte contre les îlots de chaleur.
- ✘ La mise en œuvre de mesures pour la protection de l'environnement, comme la diffusion d'orientations dans la gestion des matières résiduelles et dans la saine gestion de l'eau potable qui nécessitent encore du travail.
- ✘ L'augmentation de la sensibilisation à propos de divers thèmes liés au développement durable.

1 Mise en contexte

Raison d'être du sondage

Ce quatrième portrait national des démarches de développement durable (DD) des établissements publics du RSSS découle de l'action 10 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette action a pour objectif de favoriser l'application des principes de développement durable dans le RSSS.

- Cette action prévoit, notamment, la mise en place du Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux (GACRSSH) en développement durable, en vue de soutenir et de faciliter l'adhésion volontaire des établissements à une démarche en ce sens, de même qu'elle envisage la concrétisation d'un sondage sur l'état des démarches de développement durable dans le RSSS.
- Cette action découle d'une exigence de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Cette exigence demande de mettre en place une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable, et elle s'adresse à tous les ministères et organismes (MO) qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Perspective historique et administrative

Lors d'une première version du formulaire, deux sondages ont été menés auprès des établissements des régions sociosanitaires 1 à 16. En janvier 2013 et 2015, les résultats obtenus démontraient, respectivement, que 48 % et 57 % des établissements du RSSS avaient entrepris une démarche de développement durable. Néanmoins, en prenant en considération le fait que la structure du RSSS était différente et que les établissements sondés étaient alors au nombre de 180 (en 2013) et 178 (en 2015), les résultats de ces deux premiers sondages se comparent difficilement à ceux de cette deuxième version du formulaire.

En effet, la création, en avril 2015, des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS) a nécessité un ajustement de la méthode ayant pour but d'apprécier l'adoption d'une démarche de développement durable par un établissement. Le nombre d'établissements publics dirigés par un président-directeur général ou par un directeur général a été réduit à 34. Ces établissements peuvent être classés en trois catégories :

- les CISSS et CIUSSS (22 établissements);
- les centres hospitaliers universitaires (CHU), les instituts universitaires (IU) et les autres instituts (7 établissements);
- les établissements desservant une population nordique et autochtone (5 établissements).

Chaque établissement dispose de plusieurs installations physiques (points de service) sur un territoire. Au total, le 31 mars 2017, on comptait 1 647 installations¹. Avant les fusions, on pouvait compter, en moyenne, 8 installations par établissement alors que, maintenant, il peut y en avoir au-dessus de 100.

Sondage en vigueur

La présente version du sondage a été faite, une première fois, au début de l'année 2018 auprès des établissements avec, comme objectif, de dresser un portrait des démarches développement durable, puis un autre a été mené au début de l'année 2020. En considérant la situation des établissements au regard de la

1. Ce nombre inclut les installations ou points de services gérés par les 90 établissements privés (dont 39 privés et conventionnés).

COVID-19, le sondage a dû être prolongé jusqu'au mois de juillet 2020, plutôt que de se terminer, comme d'habitude, au mois de mars. La collecte avait tout de même pour but d'obtenir des réponses à partir de ce qui était en vigueur au 31 mars 2020.

2 Concrétisation du sondage

Le sondage a été mené :

- de février à juillet 2020;
- auprès des répondants de développement durable de trente établissements publics² du RSSS. Un seul formulaire a été rempli par chaque établissement;
- dans GESTRED, c'est-à-dire un système de suivi de gestion et de reddition de comptes utilisé par le MSSS auprès des établissements.

Le formulaire utilisé se compose de 13 questions:

- les questions 1, 2, 3, 8 et 10 ont été utilisées pour déterminer la présence d'une démarche de développement durable³ (les questions 1 à 10 peuvent être consultées à l'Annexe 2 du présent document);
- les questions 11 et 12 servent à obtenir, à titre indicatif, des estimations de volumes en ce qui concerne les véhicules électriques et les déchets. Comme elles sont souvent incomplètes, elles ne sont pas décrites dans le présent portrait;
- la question 13 avait pour but de repérer quels établissements se sont donné un objectif de réduction à la source. Comme les réponses sont incomplètes, elles ne sont pas présentées dans ce document.

3 Critères qualifiant une démarche de développement durable

Les critères qualifiant une démarche de développement durable sont fortement inspirés de ceux qui ont été définis par le Comité interministériel de développement durable (CIDDD)⁴. Leur choix s'est fait en tenant compte, d'une part, des critères des autres tables d'accompagnement (éducation, municipalités et entreprises privées) et, d'autre part, du contexte opérationnel des établissements. En 2017, le formulaire a été présenté au réseau des répondants de développement durable, de même qu'aux membres du GACRSSS. Plus précisément, les trois critères suivants sont obligatoires.

1) Engagement envers une démarche de développement durable

L'engagement que peut prendre un établissement envers le développement durable peut se concrétiser sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- une politique en DD;
- un cadre de gestion en DD;
- une charte ou une déclaration de principes en DD;

2. Les établissements du Nunavut et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, ainsi que le CLSC Naskapi, n'ont pas participé au sondage en raison de leur cadre légal distinct.

3. En 2018, le formulaire comportait une deuxième section dont l'objectif consistait à obtenir une vue d'ensemble sommaire du RSSS en ce qui concerne l'intégration de pratiques en développement durable liées à la gestion des bâtiments. Comme un établissement peut être responsable de plusieurs installations, les pratiques peuvent être différentes selon le bâtiment, ses caractéristiques ou l'endroit où il est situé. Ainsi, il a été demandé aux répondants du développement durable d'estimer la proportion de l'intégration de différents éléments liés à cet objectif dans l'ensemble des installations de leur établissement. En effet, comme la charge de travail demandée pour des réponses précises est très lourde pour certains établissements (nécessité de vérifier avec un responsable de chaque installation), il aurait été inéquitable de le demander à tous. En 2020, cette deuxième section n'a pas été incluse dans le formulaire puisqu'une nouvelle méthode pour obtenir des données plus précises sur les installations des établissements a été déterminée.

4. Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- s'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions;
- mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus formel de reddition de comptes.

- une stratégie DD;
- un plan d'action DD;
- Adoption d'un budget spécifique au DD;
- des lignes directrices en DD
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement;
- un comité de DD (entériné par le CA).

2) Reddition de comptes formelle

La reddition de comptes peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- la diffusion d'un rapport en développement durable;
- une section sur le développement durable dans le rapport annuel de gestion;
- la diffusion de résultats sur le site Web;
- une présentation des résultats en développement durable au CA.

3) Prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement

Ce critère sous-entend que les orientations, les objectifs ou les activités d'un établissement couvrent les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique) et qu'ils sont intégrés dans sa démarche.

Ces trois dimensions sont indissociables dans le sens où l'intégration du développement durable suppose la prise en compte simultanée de ces dernières. Pour les besoins de l'analyse du sondage dont il est ici question, les dimensions ont été énumérées sous divers thèmes. Ceux-ci ont été classés selon la dimension à laquelle ils contribuent le plus significativement, bien qu'ils puissent participer aux autres également.

Voici comment les thèmes abordés ont été classés.

Dimension sociale	Dimension environnementale	Dimension économique
Qualité de vie au travail	Gestion des matières résiduelles	Consommation énergétique
Transports	Eau	Approvisionnements
Organisation d'événements	Lutte contre les îlots de chaleur urbains	
Intégration du DD dans les soins et services	Air	
Sensibilisation		

- Chaque thème fait l'objet d'une question qui est détaillée par les choix de réponses y étant associés.
- Certains choix de réponses ont été déterminés comme obligatoires lors de l'analyse du sondage. Cette obligation a pour effet d'établir une situation de référence uniforme selon laquelle il est possible d'affirmer qu'un établissement s'est donné une véritable démarche de développement durable. L'Annexe 1 présente les choix de réponses obligatoires, selon les dimensions.

Comme cela a été mentionné précédemment, en prenant en considération la multiplicité des installations, il devenait impossible, en ce qui concerne les thèmes liés au bâtiment, de répondre de manière globale pour l'établissement. C'est le cas pour :

- la gestion des matières résiduelles;
- la gestion de l'eau et la gestion de la lutte contre les îlots de chaleur;
- la qualité de l'air;
- les transports collectifs et actifs, de même que la consommation énergétique.

Une question (Q10) a été formulée pour que l'établissement puisse préciser s'il a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) liées à ces thèmes, lesquels s'adressent à l'ensemble des installations de l'établissement en question. La diffusion d'orientations en ce qui concerne les installations démontre l'engagement de l'établissement envers ces thèmes et les dimensions auxquelles ils sont liés.

4 Le portrait national

Au 31 mars 2020, neuf établissements publics sur trente mettent en œuvre une démarche de développement durable. C'est dire que 30 % des établissements du RSSS mettent en œuvre des démarches conformément aux critères établis par le MSSS. Tel qu'il a été mentionné précédemment, cette situation dépasse la cible fixée à 25 % pour l'année 2020. Comme tous les établissements ciblés ont répondu au sondage (30/30), ce portrait peut être considéré comme étant représentatif de la situation qui a cours dans le RSSS. Il importe de signaler que, pour deux établissements, un seul élément manquait pour que ceux-ci puissent être qualifiés comme mettant en œuvre une démarche de développement durable. On observe donc une augmentation de 56 % au cours des années allant de 2018 à 2020 puisqu'en 2018, le pourcentage des installations qui mettaient en œuvre une démarche en cette matière était de 13 %.

Éléments requis pour être considérés comme mettant en œuvre une démarche de développement durable	2020		2018	Performance*
	Nombre (N = 30)	En %	En %	
Établissements ayant entrepris une démarche de DD (l'ensemble des éléments ci-dessous, simultanément)	8	30 %	13 %	★
Établissements ayant pris un engagement envers le DD	30	100 %	70 %	★★★
Établissements mettant en œuvre un mécanisme de reddition de comptes formel	18	60 %	30 %	★★
Établissements contribuant à la dimension environnementale	14	47 %	47 %	★★
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 1) ⁵	12	40 %	30 %	★★
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 2) ⁵	11	37 %	27 %	★
Établissements contribuant à la dimension économique	24	80 %	67 %	★★★

* La qualification de la performance de la mise en œuvre des divers éléments de développement durable dans l'ensemble du RSSS en 2020 est interprétée telle que dans la légende ci-dessous :

- ★★★ Très bonne performance : mise en œuvre de 70 % ou plus;
- ★★ Bonne performance : mise en œuvre allant de 40 % à 69 %;
- ★ Performance à améliorer : mise en œuvre allant de 0 % à 39 %.

Les établissements qui mettaient en œuvre une démarche de développement durable, en 2018 et en 2020, sont présentés dans le tableau suivant.

5. **Option 1** : L'établissement doit affirmer qu'il a : accès à un programme d'aide aux employés, une politique alimentaire, et l'encouragement du développement des compétences professionnelles.

Option 2 : L'établissement doit affirmer avoir : accès à un programme d'aide aux employés, une politique alimentaire, et une offre de formation continue.

Nom de l'établissement	Année	
	2020	2018
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	✓	
CHU de Québec – Université Laval	✓	✓
CHUM	✓	✓
CHU Sainte-Justine	✓	
CUSM	✓	
Institut de cardiologie de Montréal	✓	
Institut Philippe-Pinel	✓	
CISSS de Laval	✓	
CISSS de la Montérégie-Est	✓	✓
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal		✓

4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable

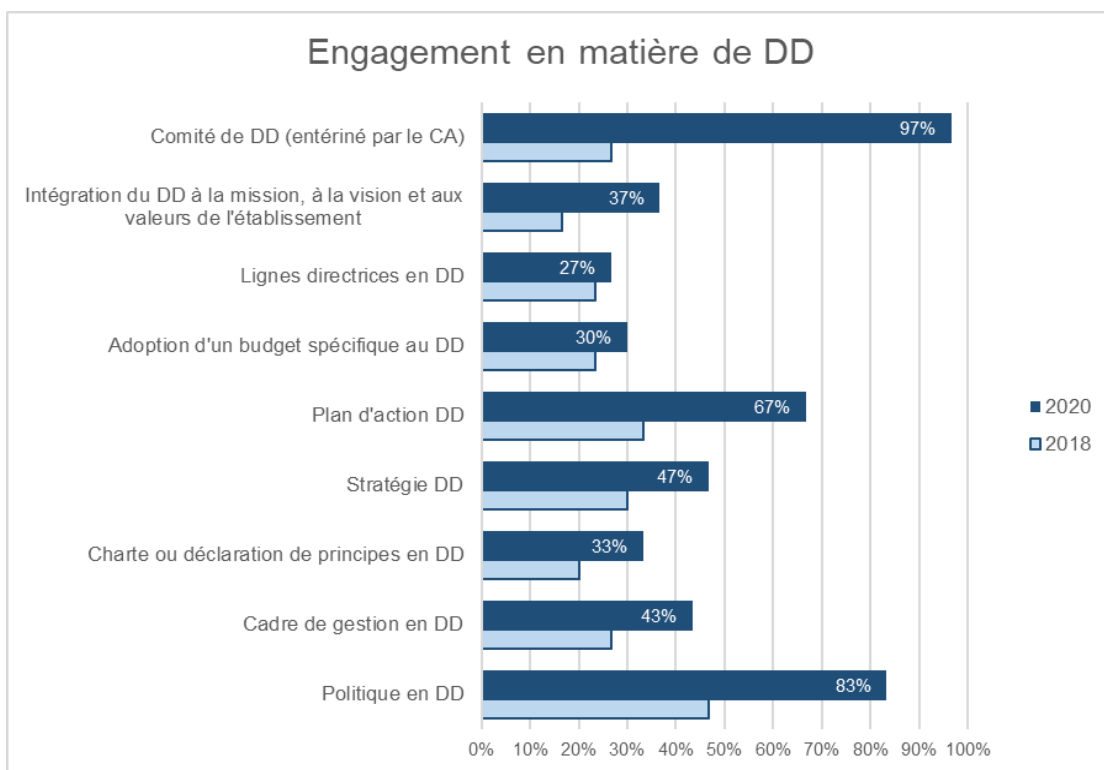
Cette section a été utilisée pour évaluer le nombre d'établissements qui ont entrepris une démarche de développement durable. Les questions 1, 2, 3, 8 et 10 ont été utilisées en vue de déterminer la présence d'une telle démarche. Les résultats complets à la suite des questions 1 à 10 de la section 1 se trouvent à l'Annexe 2 du présent document.

Au début de chaque sous-section, un résultat marquant est mis en relief. La performance de ce dernier est qualifiée par la légende ci-dessous :

- ★★★ Très bonne performance : mise en œuvre de 70 % ou plus;
- ★★ Bonne performance : mise en œuvre allant de 40 % à 69 %;
- ★ Performance à améliorer : mise en œuvre allant de 0 % à 39 %.

Engagement

★★★ En totalité (30/30), les établissements ont pris un engagement envers le développement durable et la majorité, soit 83 % (25/30), a pris plusieurs formes d'engagement.



Plusieurs réponses étaient possibles. Par contre, les formes d'engagement les plus fréquentes sont : le comité, la politique, le plan d'action.

→ Les comités de développement durable ont fortement augmenté.

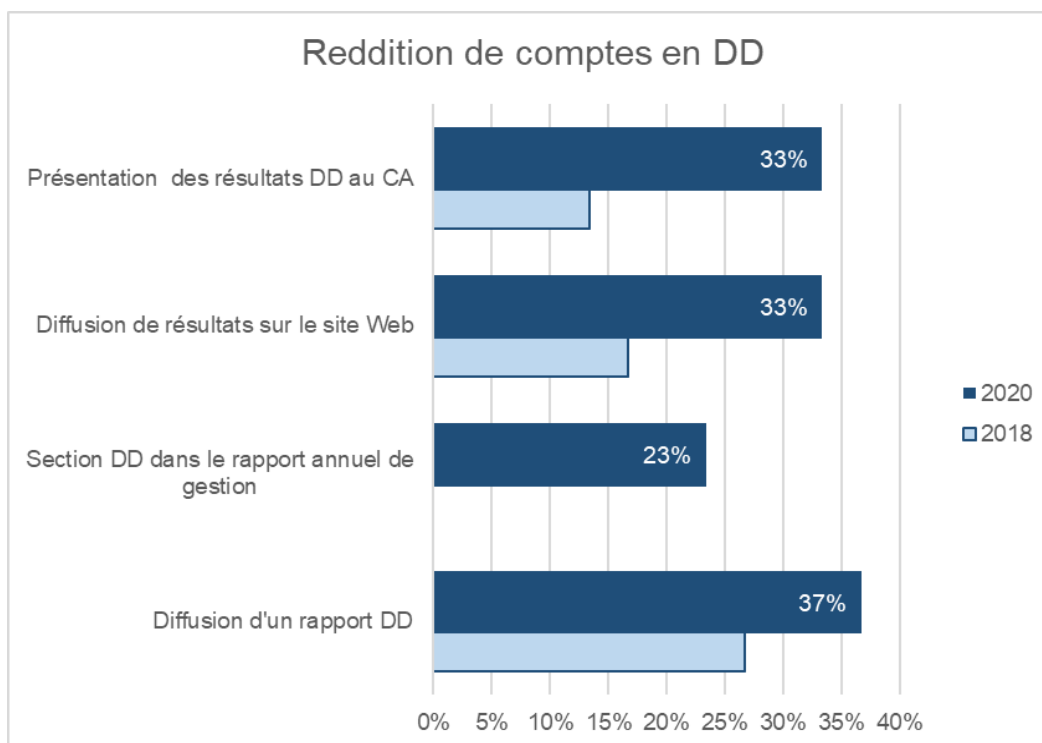
Il s'agit de proportions semblables à celles de l'année 2018, excepté pour le nombre de comités qui a beaucoup augmenté. Cela s'explique, toutefois, par une orientation du MSSS précisant que les établissements devaient s'être donné un comité de développement durable au 31 mars 2019. Toutes les catégories ont augmenté, mais celles qui se sont le plus améliorées sont la politique et le plan d'action.

→ En totalité, les établissements possèdent un engagement en matière de développement durable.

Au total, l'engagement en cette matière est passé de 70 % à 100 %, ce qui représente une augmentation substantielle. Cela démontre que les établissements se sont mobilisés par rapport à cet objectif, et ce, au-delà des exigences du MSSS. Les efforts de sensibilisation auprès des établissements et la reprise des activités plus soutenues avec les répondants de développement durable peuvent représenter des causes de cette augmentation.

Reddition de comptes formelle

★ ★ Dix-huit établissements (60 %) détiennent au moins un mécanisme de reddition de comptes et, sur ces derniers, 11 en détiennent plus d'un (37 %). Ce résultat a doublé depuis 2018.



Les modes de reddition de comptes considérés comme étant formels sont présentés ci-dessus. Plusieurs choix de réponses sont possibles, tout comme c'était le cas en 2018.

→ Les différents modes de reddition de comptes ont fortement augmenté.

En 2020, en matière de développement durable, le mode de reddition de comptes le plus répandu demeure la diffusion d'un rapport à ce sujet. Cependant, les autres modes de reddition de comptes ont connu une plus grande augmentation et ils se situent tous au-dessus de 20 %. Alors que, dans leur rapport annuel de gestion de 2018, une section touchant le développement durable n'avait été présentée par aucun établissement, ce sont maintenant 7 (23 %) établissements qui mentionnent le faire. Cette augmentation montre une progression impressionnante sur une période de deux ans, si l'on tient compte du fait, notamment, que la mise en œuvre d'une démarche de développement durable dans le RSSS demeure volontaire. Le MSSS encourage, mais n'exige pas, la reddition de comptes.

Par ailleurs, bien que la restructuration du RSSS ait eu lieu en 2015, certains ajustements nécessaires sur le plan administratif peuvent encore se faire graduellement pour mettre la priorité sur les soins et les services. La mise en place d'une initiative volontaire démontre d'autant plus que les établissements se sont mobilisés en ce qui concerne le développement durable.

Dimensions du développement durable

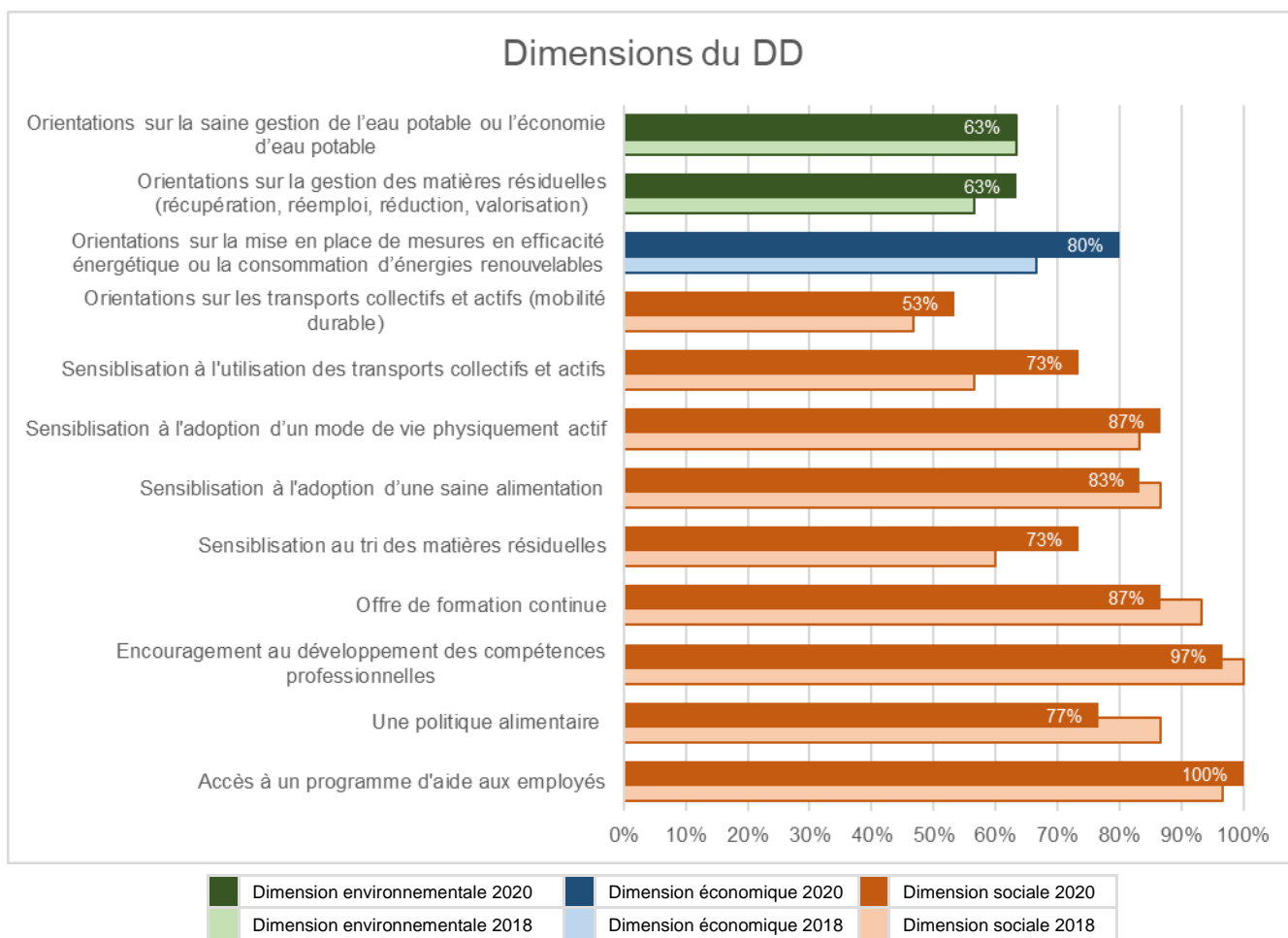
★ Lorsque toutes les dimensions sont accumulées, la proportion des établissements qui mettent en œuvre tous les éléments s'élève à 33 % (10/30). Ce fait représente une augmentation de 13 points de pourcentage comparativement aux résultats de l'année 2018.

Précisions sur l'interprétation des critères

Il importe de noter que la présence des trois dimensions du développement durable dans les activités d'un établissement est évaluée en fonction des réponses fournies à plusieurs questions. Habituellement, ces

éléments ne sont pas considérés comme appartenant, de façon hermétique, à une dimension. Toutefois, pour les besoins de l'analyse, ils ont été classés selon la dimension à laquelle ils contribuent le plus significativement.

Les éléments rapportés ci-dessous sont ceux qui ont été déterminés comme étant obligatoires puisqu'ils sont considérés comme devant être à la base d'une démarche de développement durable dans le milieu de la santé et des services sociaux. C'est une réponse positive à tous les choix de réponse, répartis dans plusieurs questions, qui détermine la présence de la prise en compte des trois dimensions propres au développement durable dans les activités de l'établissement. Cette approche est retenue dans la perspective d'offrir aux établissements des repères concrets lorsque vient le temps de choisir les actions qui contribueront à une telle démarche.



→ Pris individuellement, les résultats démontrent une forte présence d'actions contribuant au développement durable dans les établissements. Aussi, bien que certaines catégories aient diminué, la majorité d'entre elles a augmenté. Le pourcentage de mise en place des différents éléments varie de 53 % à 100 %.

En effet, 47 % (14/30) des établissements contribuent aux deux éléments déterminés comme obligatoires pour la dimension environnementale et, pour la dimension économique, ce sont 80 % des établissements qui l'ont fait (24/30). En ce qui concerne la dimension sociale, deux options de cumuls étaient possibles (voir l'Annexe 1). Dans le premier cas, 40 % (12/30) des établissements contribuent à tous les éléments et, dans le second, ce sont 37 % (11/30) d'entre eux qui le font. Par rapport aux résultats de l'année 2018, il s'agit d'une augmentation.

- La dimension sociale est celle qui est la moins présente dans les établissements, en 2018 comme en 2020. Cela résulte du fait que cette dimension est celle pour laquelle les exigences sont les plus grandes.

Cette situation avait notamment été décidée, car il s'agit d'établissements de santé et de services sociaux; et aussi parce que ces exigences sont présentes dans d'autres types de demandes ministérielles (qualité de vie au travail, par exemple).

- Certains éléments nécessitent davantage de travail.

Parmi les exigences, ce sont les orientations sur les transports collectifs et actifs qui demeurent les plus faibles, même si les résultats à leur sujet ont augmenté puisqu'ils sont passés de 47 % à 53 %. La gestion des matières résiduelles, que ce soit relativement à des orientations dans les services ou relativement à la sensibilisation des employés et des usagers, est également un domaine pour lequel des efforts supplémentaires seront nécessaires.

En ce qui a trait à d'autres éléments considérés comme plus faibles, telle la présence d'une politique alimentaire, le processus de consolidation administrative des différentes politiques alimentaires des établissements fusionnés en 2015 n'est peut-être pas terminé.

4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires dans une démarche de développement durable

Bien que les éléments obligatoires soient importants, les autres éléments présentés dans les choix de réponse sont, eux aussi, pertinents pour la mise en œuvre dans le contexte d'une démarche de développement durable.

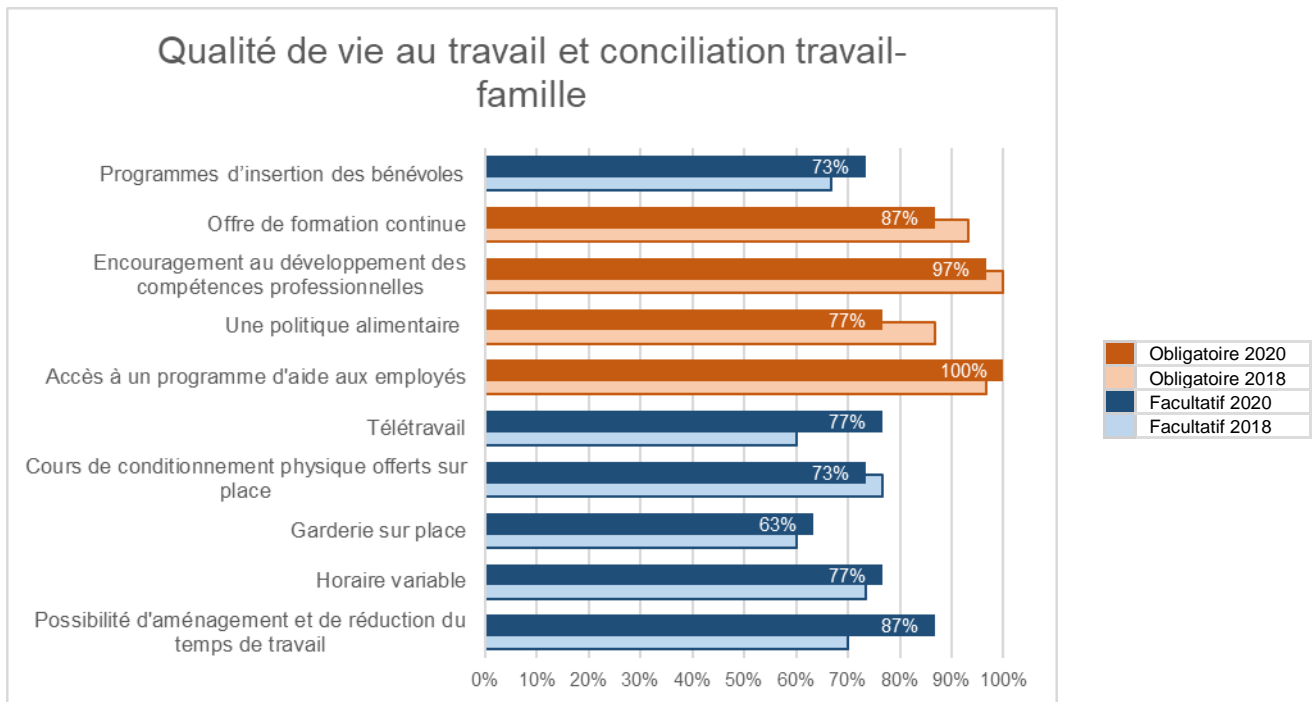
Au début de chaque sous-section, un résultat marquant est signalé. La performance de ce dernier est qualifiée par la légende ci-dessous :

- ★ ★ ★ Très bonne performance : mise en œuvre de 70 % ou plus;
- ★ ★ Bonne performance : mise en œuvre allant de 40 % à 69 %;
- ★ Performance à améliorer : mise en œuvre allant de 0 % à 39 %.

Qualité de vie au travail et conciliation travail-famille

★ ★ Tous les éléments de cette catégorie se trouvent au-dessus de 63 % en ce qui concerne la mise en œuvre dans l'ensemble des établissements.

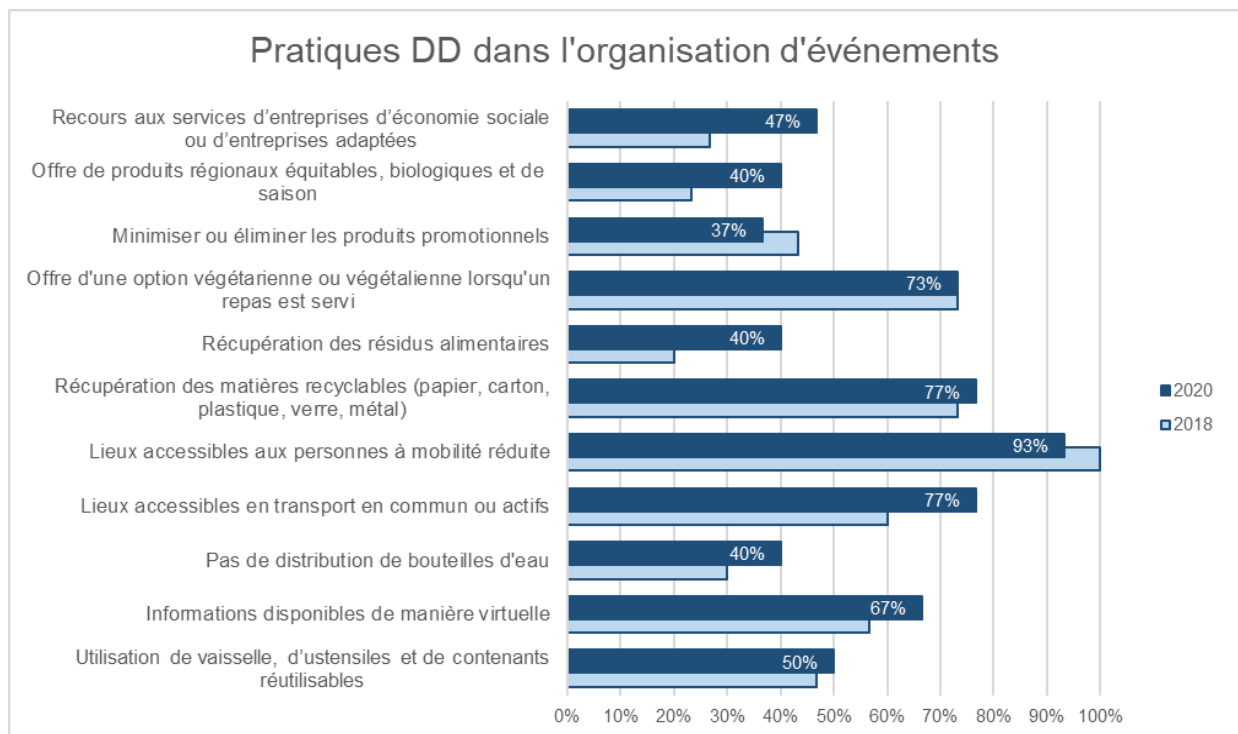
Ce thème permet d'évaluer plusieurs éléments sociaux à propos d'une démarche de développement durable. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des résultats au cours de l'année 2020, comparativement à ceux de l'année 2018, pour les éléments facultatifs et obligatoires dans le contexte d'une démarche à ce sujet.



Plusieurs éléments présentés dans ce graphique font l'objet d'autres orientations du MSSS auprès du RSSS. Cela peut expliquer pourquoi c'est une catégorie pour laquelle les établissements ont d'aussi bons résultats. Certaines variations sont observées, à la hausse et à la baisse. De manière générale cependant, la stabilité de ces réponses démontre les efforts déjà déployés dans leur mise en œuvre.

Événements écoresponsables

★ Il est intéressant de noter que 23 % (7/30) des établissements ont mentionné avoir une procédure écoresponsable qu'il faut respecter lorsque des événements sont organisés. Par rapport à ce qui était observé en 2018, il s'agit ici d'une augmentation puisque deux établissements de plus sont notés.



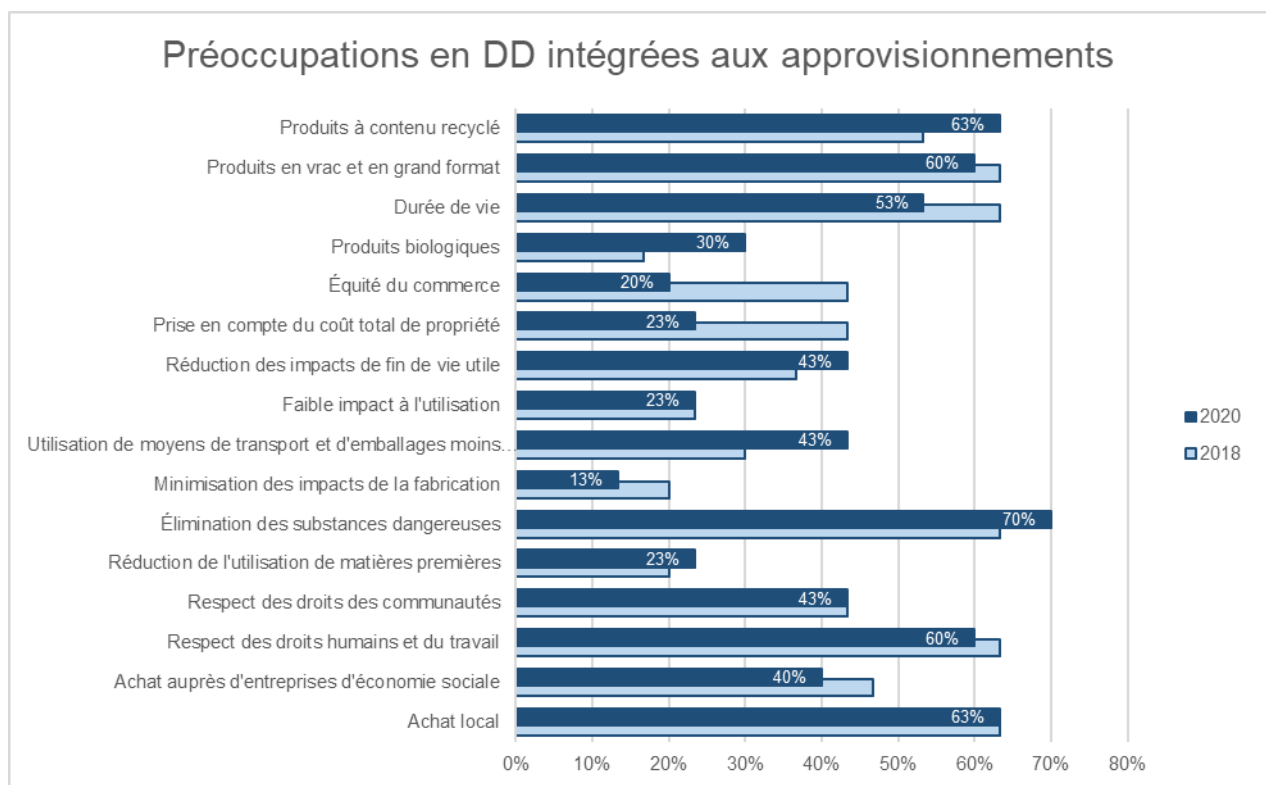
De plus, comme le présente le graphique ci-dessus, plusieurs pratiques écoresponsables sont également mises en œuvre dans le contexte d'événements, sans être enchâssées dans une procédure. En majorité, les pratiques ont augmenté depuis 2018.

Approvisionnement responsable

★ La proportion des établissements qui ont indiqué mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable s'élève à 23 % (7/30). Il s'agit d'une diminution par rapport aux résultats de l'année 2018, où huit établissements répondaient par l'affirmative. Néanmoins, cela peut s'expliquer par le fait que l'interprétation de la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement responsable peut différer d'un répondant à l'autre.

En effet, en 2017, le MSSS a mis sur pied une Table provinciale en approvisionnement responsable, regroupant des représentants du RSSS; le but visé était d'élaborer un cadre de référence en matière d'approvisionnement responsable. Pendant les discussions autour de cette table, aucun établissement ne mentionnait avoir une politique. C'est peut-être une meilleure connaissance ou compréhension des répondants relativement à ce qu'est une politique d'approvisionnement responsable qui a fait diminuer le résultat total. Néanmoins, depuis 2018, certains établissements ont pu se doter de politiques à ce sujet.

Le graphique ci-dessous présente la proportion de l'intégration des différentes préoccupations dans les approvisionnements des établissements, indépendamment d'une politique en approvisionnement responsable.



→ Les réponses données en 2020 sont plutôt stables comparativement à celles de 2018.

Malgré quelques diminutions, les réponses démontrent tout de même l'intérêt des établissements envers l'approvisionnement responsable, qui est aussi un chantier gouvernemental important. Comme cela est mentionné précédemment, ces diminutions peuvent également s'expliquer par une meilleure connaissance des répondants en ce qui concerne l'approvisionnement responsable dans leur établissement puisque beaucoup de travail a été fait à ce sujet au cours des deux dernières années.

Parmi les préoccupations les plus citées, on trouve l'élimination des substances dangereuses, l'achat local, les produits à contenu recyclé, les produits en vrac et en grand format, ainsi que le respect des droits de la personne.

Sensibilisation

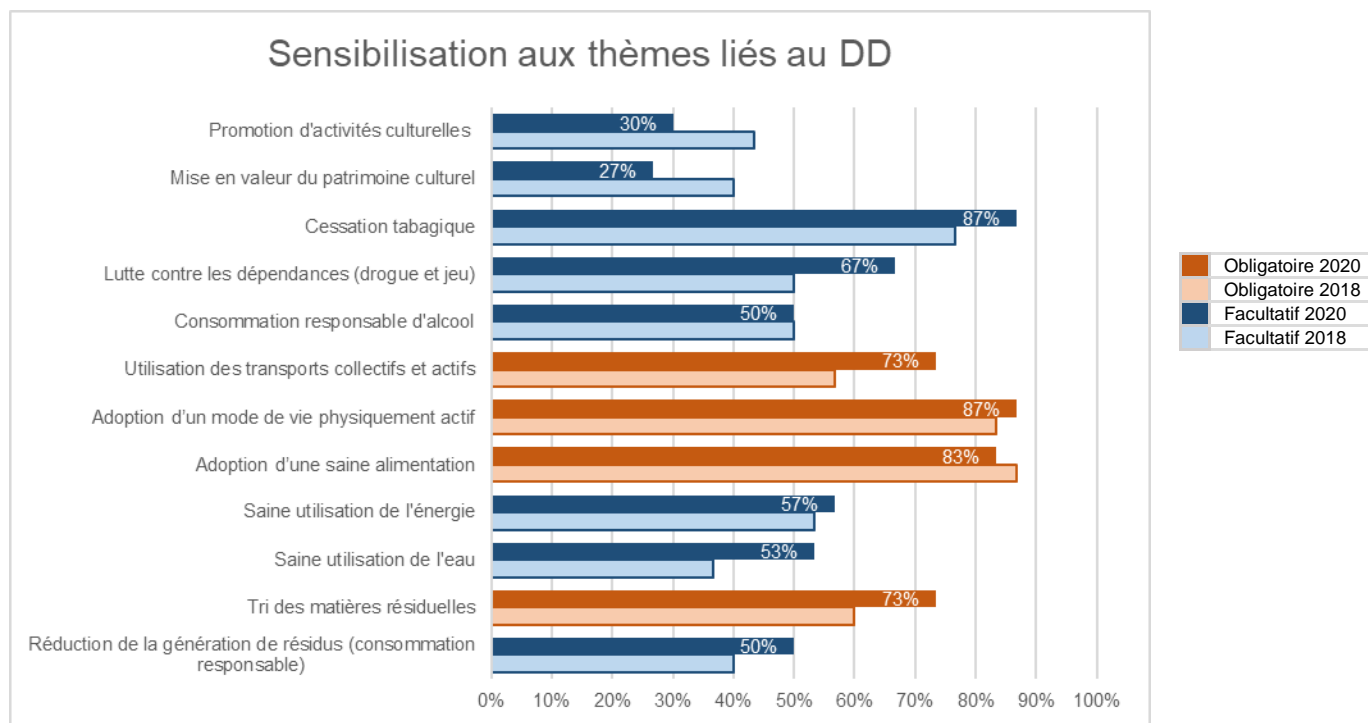
★ En matière de sensibilisation aux thèmes liés au développement durable, la progression est inégale.

Les thèmes culturels ont diminué (promotion d'activités culturelles et mise en valeur du patrimoine culturel), alors que ceux qui concernent l'environnement ont augmenté (réduction de la génération de résidus, tri des matières résiduelles, saine utilisation de l'eau, saine utilisation de l'énergie).

→ En majorité, ce sont les éléments considérés comme obligatoires dans une démarche de développement durable qui sont mis en œuvre.

Par ailleurs, depuis 2018, tous les thèmes ont fait l'objet d'une augmentation, à l'exception du thème se rapportant à l'adoption d'une saine alimentation. Cela peut être lié au fait que toutes les politiques alimentaires n'ont pas nécessairement encore été remises en place.

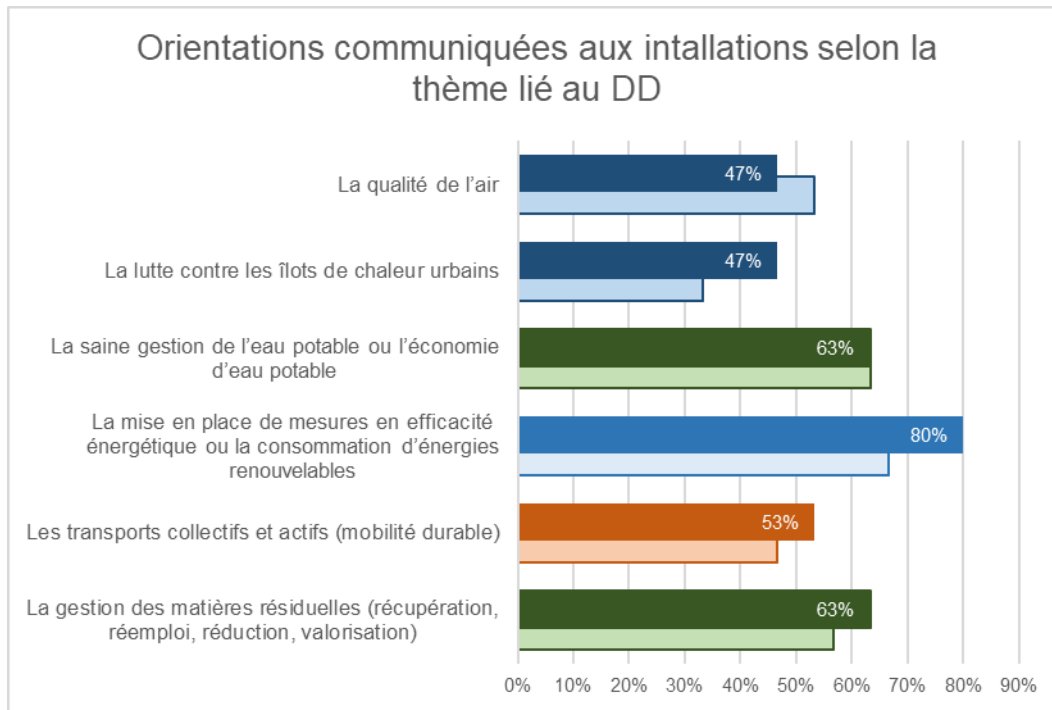
Le graphique ci-dessous présente la mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans les établissements, relativement à des thèmes liés au développement durable. Les éléments considérés comme obligatoires pour une démarche à ce sujet ont également été exposés dans un graphique précédent, à l'intérieur du présent document.



Orientations communiquées aux installations selon le thème lié au développement durable

★★★ En matière de développement durable, les orientations qui sont le plus communiquées aux installations seraient celles qui ont un lien avec la mise en place de mesures portant sur l'efficacité énergétique ou sur la consommation d'énergies renouvelables.

Le graphique ci-dessous présente les résultats pour cette catégorie qui fait aussi l'objet d'éléments obligatoires dans une démarche de développement durable (voir les dimensions du développement durable).



■ Facultatif 2020	■ Dimension environnementale 2020	■ Dimension économique 2020	■ Dimension sociale 2020
■ Facultatif 2018	■ Dimension environnementale 2018	■ Dimension économique 2018	■ Dimension sociale 2018

→ Depuis 2018, à l'exception des orientations sur la qualité de l'air et sur l'économie de l'eau, les orientations qui sont liées à des thèmes se rapportant au développement durable et qui sont communiquées aux installations d'un même établissement ont généralement augmenté.

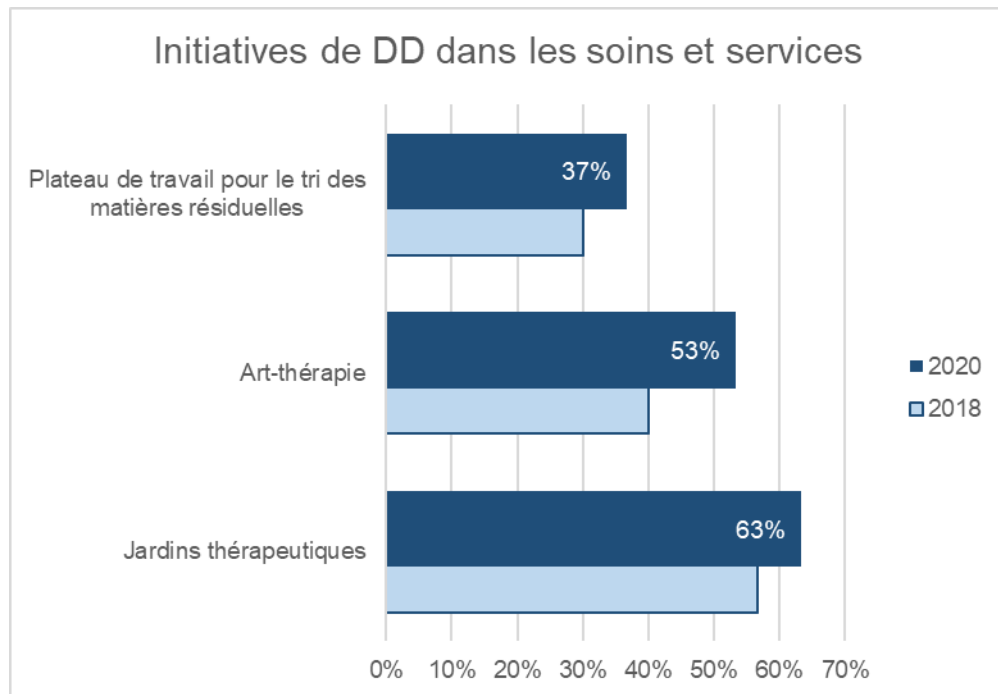
Comme en 2018, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, bien que les résultats à ce sujet se soient améliorés, est encore l'une des catégories les plus faibles.

Il n'est pas facile de mettre en place les orientations que l'établissement peut communiquer à l'ensemble de ses installations. En effet, pour ce faire, l'organisation devrait avoir consolidé ses processus et elle devrait s'assurer que ce qu'elle demande à ses installations peut se réaliser. Ainsi, une progression dans ces différents thèmes n'est pas négligeable.

Initiatives de développement durable dans le domaine des soins et des services

★★ Les trois exemples d'initiatives intégrant le développement durable dans le domaine des soins et des services ont, dans leur ensemble, obtenu des résultats laissant observer une augmentation en 2020, comparativement aux résultats de l'année 2018.

Bien que le développement durable s'intègre plus facilement dans les activités administratives des établissements, il peut également exercer une influence sur les soins et les services. En effet, l'intégration de préoccupations environnementales, sociales ou économiques à travers des soins de santé ou des services sociaux est un bon indicateur de changements profonds dans les pratiques organisationnelles. Ce type de projet démontre que les processus de réflexion prennent maintenant en considération d'autres dimensions que celles qui sont directement liées à l'objectif de base. Le graphique ci-dessous démontre l'évolution des initiatives à ce sujet dans le domaine des soins et des services.



→ Maintenant, le pourcentage des établissements qui exploitent des jardins thérapeutiques s'élève à 63 %, le pourcentage d'établissements qui mettent en œuvre de l'art-thérapie est de 53 %, et plus de 37 % des établissements gèrent des plateaux de travail dans le tri des matières résiduelles ou autres.

La mise en œuvre de ces actions démontre qu'il peut être possible et avantageux d'intégrer le développement durable dans le domaine des soins et des services, surtout en raison du fait que tous les résultats obtenus démontrent une augmentation à ce sujet depuis 2018.

5 Pistes d'amélioration

Dans l'ensemble, les résultats du sondage dépassent les attentes du MSSS; en effet, pour l'année 2020, le Ministère avait fixé une cible de mise en œuvre de démarches de développement durable dans les établissements publics du RSSS à 25 %. Avec le caractère volontaire des démarches en cette matière, la progression des résultats, sur une période de deux ans seulement, démontre la mobilisation du RSSS en ce qui concerne le développement durable (seule la mise en place d'un comité portant sur ce sujet est une exigence ministérielle). Par ailleurs, bien que le résultat lié à une démarche de développement durable soit à 30 %, les résultats qui sont liés aux éléments concrets en cette matière, représentés dans les choix de réponses du sondage, démontrent une participation encore plus grande des établissements.

Quelques pistes d'amélioration peuvent tout de même être mises en lumière. Ces dernières s'adressent à la fois aux établissements du RSSS et au MSSS. La section qui suit présente certaines pistes d'amélioration pour mieux intégrer le développement durable dans les pratiques des établissements de santé et de services sociaux. Il importe de noter que ces pratiques portent, généralement, sur les mêmes thèmes que ceux de l'année 2018. Bien que des améliorations aient été observées dans chacun des domaines en question, ces domaines demeurent plus faibles que les autres.

Reddition de comptes formelle

- Bien qu'elle ait été reconnue comme une piste d'amélioration en 2018 et bien que la participation des établissements à ce sujet ait doublé en 2020, l'adoption d'un mode de reddition de comptes demeure une des pratiques obligatoires les moins répandues.

La mise en place d'un tel mécanisme est à la portée de tous les établissements et elle ne nécessite relativement pas de ressources financières additionnelles. Il est néanmoins important de rappeler que les établissements peuvent encore être en situation de restructuration du point de vue administratif; c'est pourquoi il est compréhensible que ce type de processus ne soit toujours pas mis en place.

→ Sur le plan ministériel, il pourrait être envisagé d'en faire une exigence, au même titre que le comité de développement durable.

Transports collectifs et actifs, et îlots de chaleur

- Les éléments obligatoires de la dimension sociale dont les taux de mise en place sont les plus faibles demeurent liés aux transports collectifs et actifs, malgré une amélioration depuis 2018. Cette faiblesse peut s'expliquer, notamment, par le fait que les établissements qui sont éloignés des grands centres urbains ne bénéficient pas toujours d'infrastructures conviviales dans le domaine du transport en commun. Il n'en demeure pas moins que d'autres options peuvent être viables et il est important d'en faire la promotion.

→ Sur ce chapitre, le MSSS pourrait clarifier ce qu'il entend par transports collectifs et actifs. Il pourrait soutenir les établissements lorsqu'ils doivent sensibiliser leur personnel et leurs usagers à cette fin.

- La diffusion d'orientations relatives à la diminution des îlots de chaleur est l'un des éléments dont le taux de mise en place est le plus faible. Ce thème n'a pas été reconnu comme obligatoire, car il s'agit encore d'un domaine moins connu. Il est cependant tout aussi important puisque ses répercussions sur la santé de nos usagers sont directes. Une amélioration a toutefois été notée au cours des années allant de 2018 à 2020. D'ailleurs, en 2017, un guide portant sur le sujet avait été diffusé par le MSSS.

→ Le renouvellement des orientations gouvernementales en la matière (Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques) pourrait être une occasion de donner un second souffle à la sensibilisation des établissements à ce sujet.

Orientations portant sur la gestion des matières résiduelles et sur la saine gestion de l'eau potable

- La saine gestion des matières résiduelles et celle de l'eau potable sont des éléments qui nécessitent encore beaucoup de travail dans les établissements. Leur complexité est notamment liée au fait qu'elles dépendent du bâtiment. En conséquence, la détermination de processus applicables dans l'ensemble des installations d'un même établissement est difficile. Lorsque les installations sont multiples, l'élaboration d'un portrait précis de toutes les pratiques de l'établissement constitue également un travail laborieux.

→ Dans le but d'augmenter la participation des établissements à ces éléments, le MSSS pourrait diffuser des orientations plus claires, accompagnées de solutions pour leur mise en œuvre.

Sensibilisation

- Bien que, dans l'ensemble, la sensibilisation des employés et des usagers à plusieurs thèmes portant sur le développement durable ait connu des améliorations depuis 2018, elle demeure une pratique qui n'est pas exploitée à son plein potentiel, particulièrement lorsqu'il s'agit de sensibiliser au tri des matières résiduelles et à l'utilisation des transports collectifs et actifs. Dans la même veine, la réduction de la génération de résidus, la saine utilisation de l'eau et de l'énergie, la mise en valeur du patrimoine culturel et la promotion

d'activités culturelles sont aussi des sujets auxquels la priorité pourrait être donnée dans les activités de sensibilisation.

Si ces domaines sont mis en exergue, c'est pour mettre l'accent sur leur importance dans une démarche robuste en matière de développement durable qui conduit à de réelles améliorations dans la qualité des services offerts aux divers groupes d'utilisateurs du RSSS et dans le cadre du travail des employés. La sensibilisation, en particulier, est un outil puissant pour favoriser les changements de comportement qui, à leur tour, peuvent aider les établissements à atteindre leurs objectifs quant à l'offre de services, à la rétention du personnel et au contrôle des frais liés aux activités.

Néanmoins, dans un établissement de santé et de services sociaux, il est plus difficile de rejoindre tous les corps de travail puisqu'ils n'ont pas tous accès à un ordinateur. En conséquence, les moyens de sensibilisation ne sont pas toujours aussi simples dans ce domaine qu'ils le sont dans une organisation où le travail est principalement administratif.

→ À ce titre, le MSSS pourrait promouvoir certaines activités de sensibilisation-type et des outils semblables pour tous dans le but de faciliter ce travail.

Collecte de données

- Comme le mentionnent les notes méthodologiques à la fin du présent document (se reporter à l'Annexe 3), la collecte de données permettant la préparation du présent portrait ne donne pas une vision précise de la performance des établissements en matière de développement durable, et ce, pour plusieurs raisons. De plus, cette année, les questions portant sur des estimations à propos des pratiques liées au bâtiment n'ont pas été posées (questions 14 à 21 du questionnaire de l'année 2018). En effet, comme ces estimations n'étaient pas assez fiables lorsque le commissaire au développement durable a audité le MSSS, il a recommandé d'améliorer le portrait de la participation des installations à la démarche de développement durable d'un établissement.

→ Ainsi, la grille-diagnostic personnalisée que le MSSS a fournie, en décembre 2017, à tous les établissements a été choisie comme le moyen d'obtenir ces données de façon plus précise. Elle a été simplifiée en 2019 et elle doit être complétée le 31 mars 2022.

6 Conclusion

La progression de la majorité des résultats du présent sondage, dans les années allant de 2018 à 2020, démontre la mobilisation des établissements à l'égard de leur responsabilité sociale. Comme la démarche est essentiellement volontaire, une progression de 56 % dans la mise en œuvre d'une démarche de développement durable reflète une forte considération de la part des établissements envers la pertinence de celle-ci et démontre les avantages que ladite démarche peut apporter à l'établissement.

Par ailleurs, bien que le RSSS en soit à sa cinquième année de mise en place d'une restructuration, les établissements peuvent toujours être en situation d'ajustement dans plusieurs domaines. Ainsi, l'amélioration générale de la performance dans les différents choix de réponses du sondage, sans qu'ils soient obligatoires pour une démarche de développement durable, est d'autant plus prometteuse.

Pour soutenir les établissements dans l'adoption d'une telle démarche, le MSSS devra travailler sur les thèmes précis pour lesquels davantage de travail est nécessaire. Également, il devra communiquer l'importance et la plus-value du suivi de ses activités en matière de développement durable par un mécanisme de reddition de comptes.

7 Annexe 1. Critères d'analyse d'une démarche de développement durable dans le RSSS

1. Engagement (Q1)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Politique en DD (DU0002)
- Cadre de gestion en DD (DU0003)
- Charte ou déclaration de principes en DD (DU0004)
- Stratégie DD (DU0005)
- Plan d'action DD (DU0006)
- Adoption d'un budget spécifique au DD (DU0007)
- Lignes directrices en DD (DU0008)
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement (DU0009)
- Comité de DD (entériné par le CA) (DU0010)

2. Reddition de comptes (Q2)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Diffusion d'un rapport DD (DU0014)
- Section DD dans le rapport annuel de gestion (DU0015)
- Diffusion de résultats sur le site Web (DU0016)
- Présentation des résultats DD au CA (DU0017)

3. Dimensions

a. Sociale

i. Qualité de vie au travail (Q3)

1. Accès à un programme d'aide aux employés (DU0026)
2. Une politique alimentaire (DU0027)
3. *Option 1* : Encouragement du développement des compétences professionnelles (DU0028)

OU

Option 2 : Offre de formation continue (DU0029)

ii. Sensibilisation (Q8)

1. au tri des matières résiduelles (DU0078)
2. à l'adoption d'une saine alimentation (DU0081)
3. à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif (DU0082)
4. à l'utilisation des transports collectifs et actifs (DU0083)

iii. Transports (Q10)

1. Les transports collectifs et actifs (mobilité durable) (DU0103)

b. Environnementale

i. Gestion des matières résiduelles (Q10)

1. La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation) (DU0102)

ii. Gestion de l'eau (Q10)

1. La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable (DU0105)

c. Économique

i. Énergie

1. La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables (DU0104)

8 Annexe 2. Compilation des résultats des questions 1 à 10

QUESTIONS 1 à 10	TOTAL 2020 (N=30)	TOTAL 2020 (%)	TOTAL 2018 (N=30)	TOTAL 2018 (%)
Question 1				
Quelle(s) forme(s) d'engagement votre établissement a-t-il pris envers le développement durable?				
Politique en DD	25	83%	14	47 %
Cadre de gestion en DD	13	43%	8	27 %
Charte ou déclaration de principes en DD	10	33%	6	20 %
Stratégie DD	14	47%	9	30 %
Plan d'action DD	20	67%	10	33 %
Adoption d'un budget spécifique au DD	9	30%	7	23 %
Lignes directrices en DD	8	27%	7	23 %
Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement	11	37%	5	17 %
Comité de DD (entériné par le CA)	29	97%	8	27 %
Question 2				
Quelle(s) forme(s) de reddition de comptes formelle en lien avec le développement durable avez-vous mis en place?				
Diffusion d'un rapport DD	11	37%	8	27 %
Section DD dans le rapport annuel de gestion	7	23%	0	0 %
Diffusion de résultats sur le site Web	10	33%	5	17 %
Présentation des résultats DD au CA	10	33%	4	13 %
Question 3				
Afin d'améliorer la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille, votre établissement met-il en œuvre les mesures suivantes?				
Possibilité d'aménagements et de réduction du temps de travail	26	87%	21	70 %
Horaire variable	23	77%	22	73 %
Garderie sur place	19	63%	18	60 %
Cours de conditionnement physique offerts sur place	22	73%	23	77 %

Télétravail	23	77%	18	60 %
Accès à un programme d'aide aux employés	30	100%	29	97 %
Une politique alimentaire	23	77%	26	87 %
Encouragement du développement des compétences professionnelles	29	97%	30	100 %
Offre de formation continue	26	87%	28	93 %
Programmes d'insertion des bénévoles	22	73%	20	67 %
Autres	3	10%	4	13 %

Question 4

Est-ce que votre établissement a élaboré une procédure écoresponsable à respecter lors de l'organisation d'événements?

	7	23%	5	17 %
--	---	-----	---	------

Question 5

Est-ce que votre établissement réalise les pratiques suivantes en lien avec l'organisation d'événements?

Utilisation de vaisselle, d'ustensiles et de contenants réutilisables	15	50%	14	47 %
Informations disponibles de manière virtuelle	20	67%	17	57 %
Pas de distribution de bouteilles d'eau	12	40%	9	30 %
Lieux accessibles en transport en commun ou actifs	23	77%	18	60 %
Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite	28	93%	30	100 %
Récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)	23	77%	22	73 %
Récupération des résidus alimentaires	12	40%	6	20 %
Offre d'une option végétarienne ou végétalienne lorsqu'un repas est servi	22	73%	22	73 %
Minimiser ou éliminer les produits promotionnels	11	37%	13	43 %
Offre de produits régionaux équitables, biologiques et de saison	12	40%	7	23 %
Recours aux services d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises adaptées	14	47%	8	27 %
Autres	3	10%	0	0 %

Question 6

Est-ce que votre établissement met en œuvre une politique d'approvisionnement responsable?

	7	23%	8	27 %
--	---	-----	---	------

Question 7

Est-ce que votre établissement intègre les préoccupations suivantes à ses approvisionnements ?

Achat local	19	63%	19	63 %
Achat auprès d'entreprise d'économie sociale	12	40%	14	47 %
Respect des droits humains et du travail	18	60%	19	63 %
Respect des droits des communautés	13	43%	13	43 %
Réduction de l'utilisation de matières premières	7	23%	6	20 %
Élimination des substances dangereuses	21	70%	19	63 %
Minimisation des impacts de la fabrication	4	13%	6	20 %
Utilisation de moyens de transport et d'emballages moins polluants	13	43%	9	30 %
Faible impact à l'utilisation	7	23%	7	23 %
Réduction des impacts de fin de vie utile	13	43%	11	37 %
Prise en compte du coût total de propriété	7	23%	13	43 %
Équité du commerce	6	20%	13	43 %
Produits biologiques	9	30%	5	17 %
Durée de vie	16	53%	19	63 %
Produits en vrac et en grand format	18	60%	19	63 %
Produits à contenu recyclé	19	63%	16	53 %
Autres	0	0%	2	7 %

Question 8

Est-ce que votre établissement sensibilise le personnel au regard des thématiques suivantes?

Réduction de la génération de résidus (consommation responsable)	15	50%	12	40 %
Tri des matières résiduelles	22	73%	18	60 %
Saine utilisation de l'eau	16	53%	11	37 %
Saine utilisation de l'énergie	17	57%	16	53 %
Adoption d'une saine alimentation	25	83%	26	87 %
Adoption d'un mode de vie physiquement actif	26	87%	25	83 %
Utilisation des transports collectifs et actifs	22	73%	17	57 %
Consommation responsable d'alcool	15	50%	15	50 %
Lutte aux dépendances (drogue et jeu)	20	67%	15	50 %
Cessation tabagique	26	87%	23	77 %

Mise en valeur du patrimoine culturel	8	27%	12	40 %
Promotion d'activités culturelles	9	30%	13	43 %
Autres	1	3%	2	7 %

Question 9

Est-ce que votre établissement intègre des dimensions sociales et environnementales dans l'offre de soins et de services à ses clientèles, tel que les initiatives suivantes?

Jardins thérapeutiques	19	63%	17	57 %
Art-thérapie	16	53%	12	40 %
Plateau de travail en tri des matières résiduelles	11	37%	9	30 %
Autres	9	30%	5	17 %

Question 10

Parmi les thématiques suivantes, sélectionnez celles pour lesquelles votre établissement a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) qui sont communiquées à toutes ses installations?

La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation)	19	63%	17	57 %
Les transports collectifs et actifs (mobilité durable)	16	53%	14	47 %
La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables	24	80%	20	67 %
La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable	19	63%	19	63 %
La lutte aux îlots de chaleur urbains	14	47%	10	33 %
La qualité de l'air	14	47%	16	53 %

Légende

	Obligatoire dimension économique
	Obligatoire dimension environnementale
	Obligatoire dimension sociale
	Obligatoire dimension sociale – option 1
	Obligatoire dimension sociale – option 2

9 Annexe 3. Notes méthodologiques

Les données présentées dans ce portrait sont colligées par l'intermédiaire de GESTRED, un système de suivi de gestion et de reddition de comptes utilisé par le MSSS auprès des établissements. La charge de reddition de comptes des établissements étant déjà élevée dans plusieurs autres domaines, le formulaire portant sur le développement durable utilise, pour obtenir des réponses, une méthode considérée comme simple. De cette manière, si l'établissement met en œuvre l'un des choix de réponse proposés, il coche « oui », sinon il laisse la case vide. Bien que des précisions puissent être inscrites dans une note au bas du formulaire, cette méthode de collecte de données ne permet pas d'obtenir des réponses très précises, comme elle ne permet pas de signaler certaines subtilités.

De manière générale, bien que le formulaire ait été rédigé de manière à limiter les possibilités d'interprétation des thèmes (en offrant plusieurs choix de réponses précises), des variations dans ces réponses sont inévitables. Aussi, comme les thèmes touchent différents secteurs de l'organisation, en dépit du fait qu'une seule personne ait participé au sondage, certains renseignements pourraient ne pas être justes. Par ailleurs, le sondage n'a pas nécessairement été rempli par la même personne en 2018 et en 2020. De plus, des changements dans l'organisation sont inévitables; par exemple, des actions peuvent être en place sous une certaine gouvernance et, par la suite, elles peuvent changer. Une telle situation est valable à la fois pour les augmentations et pour les diminutions dans les résultats.

Toutefois, il s'agissait d'une seconde collecte de données à partir de mêmes questions. Également, les établissements ont eu deux années pour se familiariser avec leur grille-diagnostic personnalisée comportant, notamment, les mêmes questions que celles du formulaire. Il est possible également que les réponses aient été plus justes cette année si l'on prend en considération la familiarisation de certains établissements avec les thèmes sur lesquels portaient les questions, et si l'on tient compte du temps disponible pour trouver l'information à l'intérieur de l'établissement.

Enfin, la période de collecte de données devait se terminer à la mi-mars 2020. À ce moment, seulement vingt établissements avaient réussi à remplir leur formulaire, fort probablement à cause des préparatifs pour la gestion de la COVID-19. Une extension a donc été permise jusqu'à la mi-juillet 2020 pour obtenir des réponses entières. En conséquence, certains formulaires ont pu être remplis plus rapidement que d'autres.

